

quait que 90 ou 95. Ce n'étaient pas là des cas isolés. Nous avions toutes les preuves en mains. Nous avons constaté, dans bien des cas, que l'agent vendait une partie du grain volé. Il le vendait au nom du cultivateur, et donnait à ce dernier quelques dollars pour encaisser le chèque. Certains agents se vantaien qu'ils vendaient plus de grain que bien des cultivateurs qui transportaient leur blé aux élévateurs.

Il y a un autre point qu'il convient de ne pas oublier et qu'on a signalé à maintes reprises. Les surintendants des sociétés de céréales disaient à leurs représentants de faire en sorte qu'à la fin du mois leur salaire ne coûte rien à la société. En d'autres termes, ils leur conseillaient de voler leur salaire au cours du mois. Cela ne s'appliquait pas seulement à ces entreprises, mais également à certaines sociétés de vente de charbon ou d'autres denrées faisant affaires dans ces villes des provinces des Prairies.

En vue de remédier à cet état de choses, un grand nombre d'entre nous, qui faisions alors partie de l'association des cultivateurs unis ou d'autres organismes semblables, avons mis nos commandes en commun en vue d'acheter par chargements de wagons le charbon, le bois d'œuvre, le ciment, la ficelle à lier, et nous avons réussi à acheter d'autres denrées en quantités plus petites. Nous nous rendons maintenant compte que nous avons créé des coopératives pour lutter contre ces sociétés qui nous volaient le fruit de notre travail. C'est pourquoi ces organismes n'aiment pas les coopératives et ont lancé, au cours de ces derniers mois, une campagne destinée à tromper la population et à faire assujettir les coopératives à l'impôt de façon à les ruiner.

Cela n'avance pas les intérêts des instigateurs de cette campagne, car si nous nous reportons de quelques années en arrière nous constatons que les syndicats du blé ont amené une baisse dans les frais de manutention du blé et d'autres denrées; ces autres sociétés ont donc eu beaucoup plus à souffrir qu'elles ne l'auraient cru lorsqu'elles ont entrepris leur campagne en vue de faire assujettir à l'impôt les coopératives et les syndicats du blé.

A mon sens, le fait de prélever un impôt sur les syndicats du blé et les autres coopératives équivaut à tuer la poule aux œufs d'or. Cela ne me paraît pas équitable. Maintes fois je l'ai signalé, les programmes suivis par les diverses administrations qui se sont succédé au pouvoir ont privé notre population agricole d'une bonne partie de son dû. En 1923, incapable d'obtenir le maintien de la Commission du blé, créée à la fin de la guerre dans le dessein primordial d'empêcher la

[M. Fair.]

hausse des cours, nous avons organisé le Syndicat du blé de l'Alberta. L'année suivante, divers groupements du même genre voyaient le jour dans les autres provinces des Prairies. Elles ont par la suite épargné aux cultivateurs des millions de dollars.

A mon sens, nous ne devrions rien négliger pour garder ces organismes en activité. Ils nous ont permis de parer à de nombreux abus qui affligeaient le commerce des céréales avant leur création. Si ces autres organismes réussissent à abattre nos syndicats et autres coopératives, nous retournerons aux conditions que nous avons combattues pendant quarante ans. Ce n'est pas digne de nous et ni la population ni le Gouvernement ne doit le permettre.

La Bourse des céréales et l'association des contribuables de l'impôt sur le revenu ont livré un dur combat. Cette dernière association compte 6,000 membres acquittant chacun une cotisation de \$1 par année et possède des sièges à Winnipeg et Toronto. Elle n'a pas daigné cependant nous dire d'où lui venaient les fonds qu'elle consacre à ses campagnes à la radio et dans les journaux. Ces renseignements seront instructifs, car je crois qu'en définitive on obtiendra ces fonds directement ou indirectement de nos cultivateurs.

Il serait injuste d'imposer les coopératives, et surtout la coopérative du blé, car jusqu'en août 1942, le blé n° 1 n'a rapporté que 70c. le boisseau, f. à b. Fort-William, et c'est là un prix bien inférieur à celui dont nous avons dû nous contenter pendant les années de crise. C'est à dessein que je dis "dont nous avons dû nous contenter". Par conséquent, j'affirme que c'est commettre une injustice que de causer d'autres détriments aux cultivateurs en assujettissant les coopératives à l'impôt.

Il est un passage du rapport que je réprouve fortement; c'est celui où l'on laisse entendre que l'impôt sur les coopératives telles que celles du blé devrait être rétroactif à compter de 1942. Il a été souligné que les coopératives n'ont aucun but lucratif et qu'elles distribuent leurs bénéfices aux sociétaires qui sont aussi leurs clients. Elles calculent les dividendes d'après les quantités de céréales et d'autres produits livrés aux syndicats. J'estime donc que cet impôt serait absolument injuste, étant donné surtout qu'un grand nombre de nos cultivateurs sont encore endettés, bien qu'on prétende que leur situation s'améliore rapidement. Le gouvernement actuel ou ceux qui l'ont précédé auraient dû depuis longtemps élucider le cas des coopératives, afin de ne laisser subsister aucun malentendu. Si l'on impose une taxe aux coopératives il en résultera une guerre des prix, car on peut tuer un chat de bien d'autres façons qu'en le